

CH_VB ad 98.430 vom 30. November 1998

Bundesverwaltung, 1998-11-30, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_ad_98.430

FR: CH_VB ad 98.430 du 30 novembre 1998

IT: CH_VB ad 98.430 del 30 novembre 1998

Volltext

#ST# ad 98.430 Initiative parlementaire Règlement du Conseil national. Modification Avis du Conseil fédéral du 30 novembre 1998 Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Conformément à l'article 21quater alinéa 4, de la loi sur les rapports entre les conseils (LREC), nous vous communiquons notre avis concernant le rapport du 2 septembre 1998 du Bureau du Conseil national: 1 Création des bases légales nécessaires à l'introduction de la possibilité de poser une question aux orateurs Nous avons pris acte, avec satisfaction, de vos conclusions indiquant que le nouvel instrument avait fait ses preuves après une phase pilote d'un an et demi et que les abus étaient rares. Nous avons, pour notre part, fait la même constatation. En outre, nous approuvons le fait que la possibilité de poser une question aux orateurs soit donnée, non seulement aux membres des conseils, mais aussi aux représentants du Conseil fédéral. Nous n'avons par conséquent aucune objection à ce qu'une disposition allant dans ce sens soit introduite dans le Règlement de votre conseil. Les modalités réglant la procédure contribueront à garantir qu'on fera bon usage de ce nouvel instrument, qui permettra d'animer les débats au Parlement. 2 Réduction du temps de parole imparti aux membres du conseil souhaitant développer leurs propositions Le Conseil fédéral est favorable à toute mesure de nature à accélérer le déroulement des débats, raison pour laquelle il approuve la révision prévue des dispositions du Règlement du conseil concernant le temps de parole. Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre haute considération. 30 novembre 1998 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Cotti 40218 Le chancelier de la Confédération, Couchepin 1998-519 175

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Initiative parlementaire Règlement du Conseil national. Modification Avis du Conseil fédéral du 30 novembre 1998 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1999 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 01 Cahier Numero Geschäftsnummer 98.430 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 12.01.1999 Date Data Seite 175-175 Page Pagina Ref. No 10 109 677 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.